



Paris, le 27 septembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aides bio : chacun doit prendre ses responsabilités !

L'Etat s'est retiré du cofinancement des aides au maintien à l'agriculture biologique. Dans un contexte de baisse généralisée des budgets de l'Etat et d'épuisement des enveloppes consacrées au bio, l'arbitrage opéré en faveur des aides à la conversion était attendu. Il est la conséquence directe du mauvais calibrage des aides bio par le gouvernement précédent malgré les nombreuses mises en garde de la profession.

La priorité doit être accordée à la conversion afin de donner toutes les chances à la France de devenir le premier pays européen en termes de surfaces cultivées en bio d'ici 2025. La reconduction du crédit d'impôt en 2018, un des trois piliers du dispositif d'aide à l'agriculture biologique, donne aux producteurs les moyens de cette ambition.

S'agissant des aides au maintien, elles ne sont pas supprimées mais confiées aux Régions en tant que gestionnaires des aides du 2nd pilier de la PAC. Celles-ci doivent assumer pleinement leurs responsabilités et travailler en lien avec les Agences de l'eau qui doivent davantage accompagner le développement de l'agriculture biologique.

Pour que ces mêmes agences puissent pleinement assurer leurs missions, il est primordial que l'Etat revienne sur sa décision de les faire participer au financement de l'Agence française pour la biodiversité.

Enfin, le désengagement de l'Etat doit pouvoir être compensé par une juste rémunération des producteurs qui répondent à un marché en plein essor. Nous attendons des Etats Généraux de l'Alimentation qu'ils aboutissent à une meilleure répartition de la valeur entre les acteurs de la chaîne, y compris en agriculture biologique, afin de redonner aux agriculteurs les moyens de leur développement et un juste retour de leurs efforts.

Contact presse :

FNSEA : Marion Fournier – 01 53 83 47 06 – marion.fournier@fnsea.fr

 [@FNSEA](https://twitter.com/FNSEA)